



AVIS EMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
LORS DE SA SEANCE DU 19 AVRIL 2012

concernant

l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, signé à Bruxelles le 10 mai 2010

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A
L'ACCORD-CADRE ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET SES ETATS
MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE COREE,
D'AUTRE PART, SIGNE A BRUXELLES LE 10 MAI 2010**

**Avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.
19 avril 2012**

Saisine

Le 16 avril 2012, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi par le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Relations Extérieures d'une demande d'avis pour l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, signé à Bruxelles le 10 mai 2010.

Après examen lors de sa séance plénière du 19 avril 2012, le Conseil économique et social émet l'avis suivant.

Avis

Le Conseil prend acte que le Gouvernement poursuit avec le présent avant-projet d'ordonnance l'assentiment à l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, signé le 10 mai 2010.

Par la voie de cet Accord-cadre, l'UE et la Corée du Sud expriment leur volonté commune de valoriser leurs relations afin d'aboutir à un partenariat actualisé et renforcé. L'Accord-cadre prévoit un dialogue politique et vise un renforcement de la coopération dans des domaines comme la non-prolifération des armes de destruction massive, le climat, la justice et la sécurité, la lutte contre le terrorisme international, la politique scientifique et technologique, l'éducation, la concurrence, la coopération au développement et la sécurité énergétique.

N'ayant pas de remarques particulières à formuler concernant cet avant-projet d'ordonnance, **le Conseil** émet un avis positif.

*
* *